

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Deuxième Commission
Questions renvoyées à la Deuxième Commission

**Lettre datée du 11 septembre 2000, adressée au Président
de la Deuxième Commission par le Président
de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions que l'Assemblée générale a prises à la 9e séance plénière de sa cinquante-cinquième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Deuxième Commission.

Je souhaite appeler votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant à la section II du rapport du Bureau (A/55/250), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa __e séance plénière.

Permettez-moi d'appeler également votre attention sur le paragraphe 49 ainsi que sur la partie du paragraphe 64 dudit rapport concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'apprécierais vivement votre collaboration à cet égard.

(Signé) Harri Holkeri

Annexe

Questions renvoyées à la Deuxième Commission

1. Questions de politique macroéconomique (point 92) :
 - a) Commerce et développement;
 - b) Produits de base;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement;
 - d) Science et technique au service du développement;
 - e) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés.
2. Questions de politique sectorielle (point 93) :
 - a) Coopération pour le développement industriel;
 - b) Les entreprises et le développement.
3. Développement durable et coopération économique internationale (point 94) :
 - a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale;
 - c) Développement culturel;
 - d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat;
 - e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).
4. Environnement et développement durable (point 95) :
 - a) Mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21;
 - b) Convention sur la diversité biologique;
 - c) Approvisionnement en eau et assainissement;
 - d) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005;
 - g) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures.

5. Activités opérationnelles de développement (point 96) :

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 96 (Activités opérationnelles de développement).]

6. Formation et recherche (point 97).

7. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (point 98).

8. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (point 99).

9. Mondialisation et interdépendance (point 100).

10. Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (point 101).

11. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (point 102).

12. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à V, chap. VII (sect. A à C et E à H) et chap. IX) (point 12).

[L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport indiqués ci-dessous seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

- a) Chapitres I, VII (sect. B et C) et IX Séances plénières et Troisième et Cinquième Commissions
- b) Chapitre II Séances plénières
- c) Chapitres III à V et VII (sect. A) Séances plénières et Troisième Commission.]